

DOSSIER DE PRESSE

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS DES COMORES

POINT PRESSE POUR LA PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS DES COMORES

HÔTEL RETAJ, 5 SEPTEMBRE 2023



SOMMAIRE

I.

**Mot de Monsieur Djaffar
Ahmed, Directeur Général de la
Direction Générale des Impôts**

II.

**De l'AGID à la DGI : une administration
fiscale plus performante, agile et
transparente**

III.

**Une nouvelle équipe
professionnelle et dévouée**

IV.

**La nouvelle DGI en
quelques chiffres**

V.

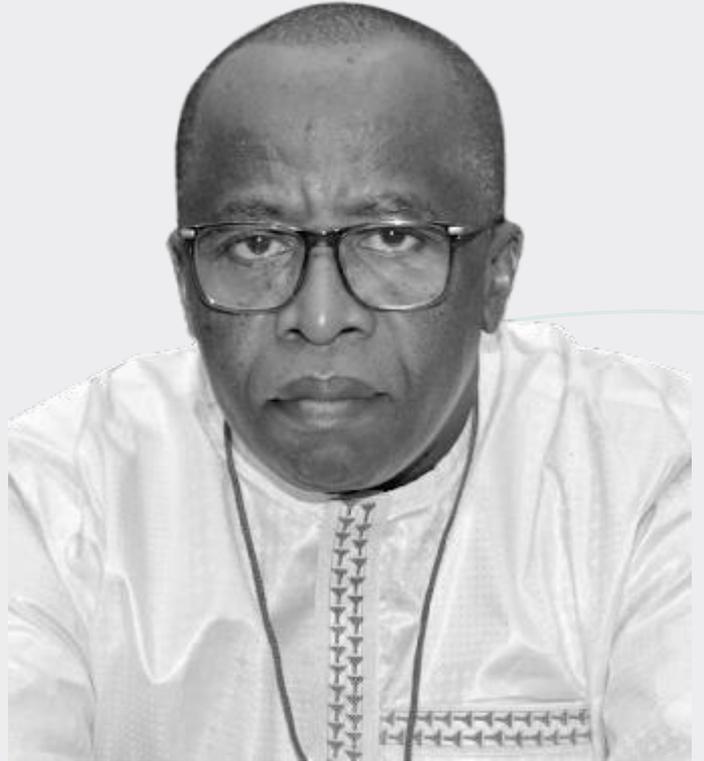
**Les grands chantiers
d'avenir**

I. MOT DE MONSIEUR DJAFFAR AHMED, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

La nécessité de moderniser l'administration fiscale comorienne a conduit Son Excellence Azali Assoumani, président de l'Union des Comores, à signer le 12 Mai 2023 le décret N°23-044/PR portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale des Impôts.

C'est avec honneur et détermination que j'ai accepté ma nomination à la tête de cette nouvelle direction. Dès les premiers instants, j'ai fait mien les défis, ambitions et innovations attendues de cette administration hautement importante de notre nation. Plus précisément, la promotion du civisme fiscal, la digitalisation du système de déclaration et de paiement des impôts pour les entreprises de la DGME, la mise en place d'un agenda fiscal, l'application de la taxe sur la consommation qui n'est pas l'impôt ou la taxe de l'entreprise/société collectrice mais de l'Etat (j'insiste c'est l'argent de l'Etat) et enfin la lutte contre la corruption constituent mes principaux champs de bataille.

Toutes ces actions s'inscrivent en réalité dans la mise en œuvre et la réussite du Plan Comores Émergent qui vise une transformation structurelle de l'économie nationale et la création d'un meilleur environnement des affaires ainsi que la mobilisation plus accrue de ressources pour financer et investir dans les services publics, l'école, les hôpitaux, les routes, les infrastructures de développement. Dès lors, par souci de transparence et dans le but de rapprocher davantage l'administration fiscale des citoyens, il était nécessaire de partager avec les citoyens et usagers la nouvelle architecture ainsi que les transformations de notre nouvelle administration fiscale. Les Comores émergent et la nouvelle DGI, performante, accessible, dynamique et digitalisée en est l'une des confirmations les plus éloquentes.



Monsieur DJAFFAR AHMED

Directeur Général de la Direction Générale
des Impôts

II. DE L'AGID À LA DGI : UNE ADMINISTRATION FISCALE PLUS PERFORMANTE, AGILE ET TRANSPARENTE

Pour répondre au besoin de modernisation de l'administration fiscale prévue dans la réforme constitutionnelle de 2018, l'ancienne Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID) du Comores a connu des ajustements stratégiques. Devenue aujourd'hui la DGI, Direction Générale des Impôts, elle vient répondre à plusieurs besoins importants au nombre desquels:

- **Une meilleure intégration au Ministère des Finances, du budget et du secteur bancaire**
- **Un élargissement de l'assiette fiscale pour augmenter la charge fiscale sur le maximum de contribuables**
- **Une franche distinction entre les rôles stratégiques et opérationnels**
- **La promotion du civisme fiscal et une modernisation des procédures fiscales (télédéclaration et paiement dématérialisé).**

De plus, à travers la création d'un service d'audit et de lutte contre la corruption, cette nouvelle direction se veut transparente dans sa gestion et dans ses relations avec les populations. Plus encore, elle intègre un défi d'agilité, marqué notamment par la fusion en une seule entité administrative de la direction générale des grandes entreprises et celle des moyennes entreprises à compétence nationale ; ce qui la rapproche davantage des citoyens et modernise son action.

III. UNE NOUVELLE ÉQUIPE PROFESSIONNELLE ET DÉVOUÉE



M. Djaffar AHMED
Directeur Général de la
DGI



Mme Hamida HASSANI
Gestionnaire principale
de la DGME



**M. Houssamidine
MOHAMED**
Directeur Général Adjoint



M. El Bachir SOUNDJAY
Directeur régional de
Mohéli



M.Said MHOMA
Conseiller technique du
Directeur Général



M.Yousouf ISMAEL
Directeur régional de
Ngazidja



M. Zakaria MISTOIH
Directeur Des grandes et
Moyennes Entreprises
(DGME)



**Mme Hamimati ALI
SAID ANKILI**
Directrice régionale
d'Anjouan

IV. LA NOUVELLE DGI EN QUELQUES CHIFFRES



**Recettes propres
de la DGI**

2021

8 844 723 136 FC

2022

7 734 339 376 FC

2023

7 449 216 811 FC

(situation arrêtée au 31/08/2023)

V. LES GRANDS CHANTIERS DE LA DGI

De nombreuses réalisations sont en cours de lancement au niveau de la DGI, dans le but de redynamiser et de moderniser l'administration fiscale comorienne et de contribuer efficacement à la mise en œuvre du Plan Comores Émergent.

A. LA MISE EN PLACE D'UN AGENDA FISCAL

L'agenda fiscal est un calendrier clair et transparent de tous les impôts et taxes dont les contribuables doivent s'acquitter tout le long de l'année. Grâce à ce dispositif, la DGI aide les entreprises et les particuliers à mieux planifier leurs paiements d'impôts. Ils réduisent en conséquence les risques de pénalités de retard tout en facilitant une collecte efficace des recettes par les services fiscaux dédiés.

B. LA TÉLÉDÉCLARATION DES OBLIGATIONS FISCALES POUR LES ENTREPRISES DE LA DGME

La télédéclaration des taxes est un processus innovant pensé par la DGI qui permet aux contribuables de soumettre leurs déclarations fiscales de manière électronique, simplifiant ainsi les démarches administratives et réduisant les erreurs potentielles. Cette solution moderne de communication avec les autorités fiscales offre une plus grande efficacité et une meilleure accessibilité. Elle améliore ainsi la transparence et la conformité fiscale.

C. LE PAIEMENT DES TAXES PAR VIREMENT BANCAIRE POUR LES ENTREPRISES DE LA DGME

Le paiement des taxes par virement bancaire pour les grandes et moyennes entreprises est une innovation visant à fluidifier et à simplifier le processus de versement des obligations fiscales pour les entreprises de la DGME.

D. L'ÉLABORATION DU GUIDE DE DÉONTOLOGIE DES AGENTS DE LA DGI

L'élaboration future de ce document témoigne de la volonté de la DGI de promouvoir l'intégrité et l'éthique au sein de son personnel. Ce guide de déontologie offrira des lignes directrices claires pour les agents. Il participe à l'amélioration des services fiscaux, à la lutte contre la corruption et à une meilleure transparence dans le système fiscal.

E. LA TAXE SUR LA CONSOMMATION (TC)

La taxe sur la consommation (TC) s'applique directement aux prix de vente lors de l'achat d'un bien ou d'un service. Il est impératif pour tous les commerçants et prestataires de services situés sur le territoire de l'Union des Comores de s'y conformer.

Cependant, une gamme de produits, incluant la viande, le poisson, le riz, le sucre, les médicaments et d'autres, sont exemptés. Pour une liste détaillée des produits non soumis à cette taxe, veuillez consulter l'arrêté n°23-006/MFBSB/CAB en date du 21 février 2023.

Le taux de droit commun de la taxe est fixé à 10%, à l'exception de certains domaines comme la restauration où il est de 5%. Les paiements de la TC doivent être effectués avant le 15 du mois suivant la période de taxation. Par exemple, la TC recueillie en mai doit être payée au plus tard le 15 juin, tandis que celle de juin doit être réglée avant le 15 juillet. Pour déclarer cette taxe, un formulaire est disponible sur le site officiel de la DGI.

F. L'INSTALLATION DE CAISSES ENREGISTREUSES POUR TOUS LES CONTRIBUABLES

D'ici le 1er janvier 2024, la DGI compte installer des caisses enregistreuses chez tous les contribuables. Cette idée révolutionnaire entre aussi dans le cadre de la modernisation de l'administration et de la simplification du processus de collecte des impôts. À travers ces outils, les citoyens bénéficient d'une meilleure gestion de leurs obligations fiscales, tandis que l'administration fiscale améliore son efficacité dans la collecte des recettes publiques.

pagf



BÂT. MINISTÈRE DES FINANCES
TÉL : +269 332 60 09
BP : 324